

LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES MASTER PROFESSIONNEL

Livret pédagogique

Master Négociateur Trilingue en Commerce International Parcours Polyvalent Parcours Vins et Spiritueux

1^{ÈRE} ANNÉE

Année Universitaire 2020 - 2021

Directrice de Département : Madame Laetitia Langlois **Directeurs du Master 1** : Monsieur Yohann Le Moigne

Directrice du Master 2 : Madame Tiphaine Chautard-Dardé (à partir de novembre 2020)

Secrétariat des examens : Madame Anita Fauveau

(DOCUMENT NON CONTRACTUEL - dernière mise à jour le 8 septembre 2020)

Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines : 11 bd Lavoisier, 49 045 Angers Cedex 01

Présentation

La première année du Master LEA NTCI s'organise sur DEUX PARCOURS POSSIBLES : PARCOURS POLYVALENT **ou** PARCOURS VIN, SUR DEUX SEMESTRES pour chaque parcours et chaque année, et selon **deux choix possibles** :

- Parcours polyvalent/Parcours vin UA¹: Semestre 1 : cours à l'Université d'Angers (Faculté des Lettres) ; semestre 2 : stage de 4 à 6 mois en entreprise à l'étranger
- Parcours Polyvalent/Parcours vin UE²: Semestre 1: cours dans une université étrangère partenaire (Australie, Royaume-Uni, Argentine, Royaume-Uni, Canada, Costa-Rica, Corée du Sud, Royaume-Uni, Royaume-Uni, Lituanie, Royaume-Uni, Royaume-Uni, Suède, USA, etc.); semestre 2: stage de 4 à 6 mois en entreprise à l'étranger (ce choix, pour des questions de Relations Internationales, n'est accessible qu'à des candidats dont la formation antérieure a eu lieu à l'Université d'Angers).

Seules les langues suivantes sont acceptées :

Anglais/Allemand,

Anglais/Espagnol,

Anglais/Italien

Anglais/Français (uniquement pour les étudiants.e.s dont le français figure en tant que langue étrangère dans leur formation antérieure, et ayant poursuivi et achevé leur formation antérieure dans des pays dans lesquels le français n'est pas une langue couramment parlée)

Objectif de la formation :

Former les spécialistes de l'interculturalité appliquée au monde de l'Entreprise et des Affaires Internationales devenus indispensables dans le cadre de la mondialisation des échanges commerciaux.

Débouchés (à l'issue de la deuxième année) :

Le parcours polyvalent permet l'accès à des postes de cadres dans les secteurs économiques et industriels ayant des relations commerciales avec l'étranger : cabinets de conseils, banques, PME et PMI exportatrices, douanes, logistique et transports, sociétés multinationales, Chambres de Commerce et d'Industrie et postes d'expansion économique à l'étranger, responsable ou assistant import-export, responsable de l'administration des ventes, responsable du service achat, chef de produit, chef de zone, business developer.

Le parcours vin oriente les étudiant.e.s vers des postes de cadres dans les secteurs de la vente et de l'achat de vins et spiritueux (import-export), chef de zone, business developer sur les marchés nationaux et internationaux, pour le compte de groupements d'achats, de moyennes et grandes surfaces en France et à l'étranger, pour le compte de négociants en vins français et étrangers. Fonctions de conseil vente-achat-marketing dans les postes d'expansion économique et les CCI à l'étranger et auprès de viticulteurs français et étrangers,

Public visé:

- Titulaire d'une licence 3 LEA pour le Master 1 NTCI
- Formation accessible aux étudiants étrangers, aux professionnels en reprise d'étude.
- Possibilité de suivre le Master en formation continue (Procédure VAE / VAP possible).
- Les conditions d'accès et d'assiduité aux cours sont à valider avec les responsables de la formation.

Conditions d'accès au niveau M1:

Admission sur dossier

Campagne d'admission sur la plateforme e-candidat sur le site de l'Université d'Angers (<u>www.univ-angers.fr</u>) à partir de mars ou avril (dates précisées en cours d'année sur la plateforme e-candidat).

Aide à la réussite :

¹ Université d'Angers

² Université étrangère

- Des enseignements variés dispensés par des Enseignants-Chercheurs et des intervenants issus du monde professionnel.
- Au moins un séjour de 3 mois minimum dans chacun des pays de langue A et B (cumulables de la L1 à la fin du M1).
- Un stage de longue durée de 4 à 6 mois dans une entreprise **étrangère** en Master 1 (le stage de M2, de même durée, peut se faire aussi en France).
- La conduite de plusieurs projets en groupe en Master 1 et Master 2 afin de préparer au mieux les étudiants au monde professionnel.
- Assiduité obligatoire à tous les cours. Ces conditions d'assiduité aux cours peuvent faire l'objet d'un aménagement au cas par cas pour certains étudiants salariés ou en formation continue, à valider avec les responsables et l'attaché administratif de la formation.
- Plusieurs entités et initiatives adossées à la formation : Association du Master pour l'organisation d'évènements, club œnologique pour compléter les connaissances acquises dans le cadre de la formation, organisation d'un forum des entreprises pour une mise en relation directe avec les professionnels, contact constant avec les entreprises pour les stages et divers projets.
- Encadrement et suivi régulier de la part de l'équipe pédagogique.

Nombres de places :

- 30 pour le parcours polyvalent
- 30 pour le parcours vin.

Offre de cours (parcours polyvalent – parcours vin)

UA – Semestre 1 – Cours à l'Université d'Angers :

Semestre 1	Heures étudiant	ECTS	Coef
UE1 Langue A Anglais			
EC Langue de spécialité	24	5	2,5
EC Cult. & éco. Contemp. Anglais : théorie et pratique GB & USA	18 ¹	4	2
UE2 Langue B : E ou ALL ou I ou F			
EC Langue de spécialité		5	2,5
Espagnol	24		
Allemand	24		
Italien	24		
Français	24		
EC Cult. & éco. Contemp. / E : théorie et pratique E & AL	18¹	4	2
EC Cult. & éco. Contemp. / ALL : théorie et pratique	18 ²		
EC Cult. & éco. Contemp. / I : théorie et pratique	18 ²		
EC Cult. & éco. Contemp. / F : théorie et pratique	18		
UE3 Administration et organisation des entreprises			
EC Gestion			
Introduction à la gestion de projets	12	2	1
Informatique appliquée à la gestion	16	1	0,5
Stratégie internationale (cours en anglais)	16	1	0,5
Introduction à la stratégie digitale (cours en anglais)	8	1	0,5
UE4 Environnements juridiques contemporains			
EC Droit du commerce			
Initiation droit international & communautaire	24	2	1
EC Compétences professionnelles			
Initiation à la négociation parcours polyvalent/parcours vin	12	2	1
UE5 Recherche			
EC Méthodes et moyens	10	1	0,5
EC Méthodologie du mémoire			
Initiation à la méthodologie du mémoire	14	1	0,5
Informatique appliquée à la recherche	16	1	0,5

¹ Soit 6 h de cours magistral + 3 h de TD pour chaque spécialité en anglais : GB et USA et en espagnol : Espagne et Amérique latine.

² Soit 12 h de cours magistral + 6 h de TD

UE - Semestre 1 - Cours dans une Université étrangère

Attention, cette option est exclusivement réservée aux étudiants dont la formation antérieure a eu lieu à l'Université d'Angers ; cf. Annexe 2 - Responsables d'échanges)

Les étudiants doivent suivre des cours correspondants à ceux indiqués dans l'offre du M1 (voir section précédente).

<u>Attention</u>: Cours à raison de 1 heure hebdomadaire MINIMUM par matière, soit 13 heures environ au semestre 1 selon les conditions locales.

Pour les enseignements de langue, choisir un niveau élevé (3 ou 4).

Pour les autres matières, on peut choisir des enseignements à partir du niveau 1.

Important

L'étudiant devra fournir, au Service Scolarité/Examens LEA (attaché administratif Master LEA NTCI), le mois suivant l'arrivée en Université Étrangère, la feuille jointe (Annexe 1) complétée avec l'intitulé précis des cours pour chaque matière, dès qu'il aura choisi de façon définitive et obtenu l'acceptation de l'enseignant responsable de l'échange, ainsi que son adresse personnelle à l'étranger. La seule adresse mail qui pourra servir aux échanges avec l'Université d'Angers est son adresse universitaire (@etud.univ-angers.fr).

Pour chacune des matières, l'étudiant subira le même contrôle continu et passera le même examen que ses camarades du pays d'accueil. Les notes obtenues seront communiquées officiellement par l'Université d'accueil au Service Scolarité/Examens LEA d'Angers. Ces notes seront converties grâce à une échelle d'équivalence pour pouvoir être reportées dans le système de notation français.

Ce barème a été établi en collaboration avec les différentes universités étrangères.

Un double complet des notes obtenues sera réclamé **par l'étudiant lui-même** à l'Université d'accueil. Ce double sera déposé par l'étudiant dès son retour de l'étranger au Service Scolarité/Examens LEA.

UA et UE - Semestre 2 - Stage de 4 à 6 mois dans une entreprise à l'étranger¹ et cours à distance :

Semestre 2	Heures étudiant	ECTS	Coef
UE6 Stage en entreprise à l'étranger			
EC Rapport de Stage		7	3,5
EC Soutenance rapport de stage		5	2,5
UE7 Recherche			
EC Gestion de projets (cours à distance)	12	3	1,5
EC Mémoire			
Mémoire de recherche		8	4
Soutenance mémoire de recherche		5	2,5
UE8 Séjours à l'étranger			
EC séjour de 3 mois minimum pays langue A		1	0,5
EC séjour de 3 mois minimum pays langue B		1	0,5

<u>Un stage</u> d'une durée de 4 à 6 mois dans une entreprise à l'étranger¹ est exigé, soit 4 mois MINIMUM (UE6). Il doit permettre la mise en pratique des enseignements dispensés à l'Université, et faciliter l'insertion professionnelle. Chaque étudiant sera conseillé par un enseignant Maître de stage. Dans l'entreprise, l'étudiant sera également encadré par un tuteur de stage.

Séjours de 3 mois minimums en pays de langues A et B (UE8)

Pour l'obtention du Master 1, l'intégralité des justificatifs de séjours (documents originaux de titres de transport, contrat de location, visa de séjour) effectués dans le pays de langue A et dans le pays de langue B doit être fournie, avec un récapitulatif. Chaque étudiant doit avoir effectué un séjour de 3 mois minimum dans un pays de langue A et un séjour de 3 mois minimum dans un pays de langue B.

6

¹ Ou en France pour les étudiants étrangers inscrits en anglais/français **exclusivement**

Inscription - Redoublement - Changement de parcours :

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales.

L'inscription pédagogique est faite par semestre.

Inscription par transfert:

Les modalités de prise en compte du parcours réalisé par l'étudiant dans l'établissement d'origine sont définies par le règlement propre à chaque formation.

La validation d'enseignements se fait par UE entières, sous la forme de dispenses, avec attribution d'une note, dans la mesure du possible. Les crédits ECTS correspondants sont acquis.

Régime spécial :

L'étudiant peut demander à bénéficier de l'étalement de sa formation en réalisant chaque année d'études en deux années universitaires. Dans ce cas, au titre de chaque année universitaire il ne s'inscrit qu'à la moitié des UE de l'année d'études. Le jury ne statue sur la validation de l'année d'études, en appliquant le cas échéant les règles de compensation, qu'à l'issue de deux années universitaires.

(Notamment pour les formations dans le cadre du M2, faisant intervenir une mise à distance, il est possible de s'inscrire deux années consécutivement avec une troisième année de redoublement).

Redoublement:

Le redoublement en M1 n'est pas de droit. Il est subordonné à la décision du jury : "Le nombre d'inscriptions sur l'ensemble du niveau M est limité, sauf disposition particulière prévue dans le régime spécifique d'études. Après avis du jury, le président peut autoriser le maintien de l'étudiant dans sa formation." (Charte des Examens de l'université d'Angers¹)

Changement de parcours:

Tout étudiant souhaitant changer de parcours peut faire une demande selon les règles suivantes :

- (1) L'étudiant ne peux faire qu'une seule demande sur l'ensemble des deux années de Master ;
- (2) Toute demande doit être effectuée soit avant la fin du premier semestre pour un changement en cours de Master 1, soit dans les trois semaines suivant le début de la formation pour un changement en cours de Master 2 ;
- (3) Toute demande doit être adressée au secrétariat de scolarité et à l'ensemble des responsables de formation (M1 et M2) et doit comporter : (1) une lettre motivée et argumentée présentant les raisons de ce choix et (2) un CV permettant d'attester d'éléments probants ;
- (4) La décision revient aux membres de l'équipe pédagogique ; un entretien avec l'étudiant pourra être proposé si cela est nécessaire.

Attention: tout changement de parcours est soumis en amont aux places dans la formation; un étudiant demandant à rejoindre un parcours déjà rempli se verra refuser sa demande pour des raisons d'effectifs purement logistiques. Ces éléments sont connus des responsables pédagogiques. Les étudiants sont fortement encouragés à prendre contact avec les responsables pédagogiques en amont de leur demande.

¹ http://www.univ-angers.fr/_attachments/examens-article-2/Guide%2520des%2520examens%25202012-2013%2520ETUDIANTS.pdf

Modalités de contrôle de connaissances

Validation - capitalisation - compensation :

Chaque semestre doit être validé (note supérieure ou égale à 10/20).

Un semestre est validé:

- dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent (moyenne de l'UE égale ou supérieure à 10/20),
- ou par compensation entre ces UE (moyenne des moyennes des UE affectées de leur coefficient, égale ou supérieure à 10/20).

Obtention du diplôme intermédiaire de maîtrise

Sans demande expresse de l'étudiant, la validation du M1 entraîne de droit l'obtention de la maîtrise.

En cas d'obtention, le diplôme est édité à la demande écrite de l'étudiant avant une date fixée annuellement par les composantes.

Obtention du diplôme final de master

La validation du M2 entraîne de droit l'obtention du master.

Mentions de réussite

Les conditions de mentions sont précisées dans le règlement propre à chaque formation. La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme

- moyenne générale du M1 (semestres 1 et 2) dans le cadre de l'obtention de la maîtrise.
- moyenne générale du M2 (semestres 3 et 4) dans le cadre de l'obtention du master.

Notes planchers

<u>L'obtention d'une note minimale de 8/20 dans chaque matière</u>, d'<u>une note minimale de 10/20 à l'UE6 (stage) ET de 12 sur 20 à l'EC mémoire (mémoire de recherche + soutenance) de l'UE 7 <u>est requise</u>, sauf avis contraire du jury.</u>

Dans le cas où l'étudiant obtient une note inférieure à la note plancher (8/20 ou 10/20 ou 12/20) les conséquences sont les suivantes :

- l'UE concernée ne peut être validée, quelle que soit sa moyenne ;
- la compensation au sein du semestre ne peut être effectuée ;
- la compensation au sein de l'année ne peut être effectuée ;
- ⇒ L'étudiant doit à nouveau se présenter à l'UE et à toutes les UE inférieures à 10 (la compensation ne se calculant pas).
- ⇒ Pour un semestre non acquis à la 1ère session, l'étudiant repassera à la 2e session toutes les matières pour lesquelles les notes obtenues sont inférieures à 10/20 et **seulement celles-ci.**

Sessions

- **Pour les étudiants assidus**, les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu et régulier, par des dossiers de travail, des mémoires ou par un examen terminal. Le contrôle continu consiste en un minimum de deux évaluations effectuées pendant le semestre.
- Pour les étudiants dispensés d'assiduité (D.A) : le contrôle se fait exclusivement par des examens terminaux ou dossiers ou mémoires (sauf dispositions particulières). Les étudiants DA ne peuvent en aucun cas passer les épreuves de contrôle continu.

Attention! Les étudiants désirant s'inscrire en tant que D.A. doivent impérativement en effectuer la demande auprès de leur service scolarité/examens (<u>date limite de dépôt à respecter</u>, <u>début octobre</u>). Les étudiants boursiers ne peuvent pas prétendre à une Dispense d'Assiduité. (**Aucune dispense d'assiduité n'est possible au niveau M2**).

A la deuxième session de chaque semestre les étudiants assidus et les étudiants dispensés d'assiduité passent les mêmes épreuves.

L'obligation est faite à l'étudiant de se présenter en session de rattrapage à toutes ses épreuves, sinon il est déclaré défaillant et dans ce cas il ne peut

conserver sa note d'UE de 1ère session (Il n'y a pas conservation de note d'épreuve ou de matière).

Dans le cadre d'un semestre non validé, l'étudiant repasse en session 2 (« rattrapage ») tous les éléments constitutifs (EC) pour lesquels la note obtenue est inférieure à 10 dans les UE non acquises.

La note attribuée en session 2 à une UE est la meilleure des deux notes de cette UE entre la session initiale (1) et la session de rattrapage (2). Si l'étudiant a été défaillant en session initiale, seule sa note de session de rattrapage est prise en compte.

Traitement des absences :

Contrôle Continu:

En cas d'absence à une épreuve de **contrôle continu**, l'étudiant doit présenter **un justificatif auprès de l'enseignant** concerné, au plus tard **lors du cours suivant**.

L'original de ce justificatif doit être présenté <u>dans les 3 jours ouvrables qui suivent l'absence</u> au service Scolarité/Examens de la composante.

Examen Terminal (CT) Ecrit ou Oral:

Tout document permettant de justifier une absence à un examen écrit ou oral doit être déposé dans les trois jours ouvrables qui suivent l'épreuve auprès du service Scolarité/Examens de la composante.

Enseignants:

Un tableau des heures de permanences des enseignants est visible sur le panneau d'affichage « Master LEA » situé au niveau du Service Scolarité/Examens. En dehors de ces heures de permanences, les étudiants doivent prendre rendez-vous avec l'enseignant concerné. Toute demande écrite doit obligatoirement comporter des coordonnées précises (Nom de l'étudiant, Parcours, Langues, N° de Téléphone, e-mail).

Détails des modalités de contrôle de connaissances :

UA – Semestre 1 – Cours à l'Université d'Angers :

Semestre 1	ECTS	Coef	Session 1	Dispensés d'assiduité	Session 2
UE1 Langue A Anglais					
EC Langue de spécialité	5	2,5	CC	ORAL	ORAL
EC Cult. & éco. Cont. Anglais : théo. & prat. GB & USA	4	2	CT ECRIT 2H	CT ECRIT 2H	ORAL
UE2 Langue B : E ou ALL ou I ou F					
EC Langue de spécialité	5	2,5	CC	CT ECRIT 2H	ORAL
Espagnol					
Allemand					
Italien					
Français					
EC Cult. & éco. Contemp. E: théo. & prat. E & AL	4	2	CT ECRIT 2H	CT ECRIT 2H	ORAL
EC Cult. & éco. Contemp. ALL : théo. & prat.			CT ECRIT 2H	CT ECRIT 2H	ORAL
EC Cult. & éco. Contemp. I : théo. & prat.			CC	CT ECRIT 2H	ORAL
EC Cult. & éco. Contemp. /F : théo. & prat.			CC	CT ECRIT 2H	ORAL
UE3 Adm. et organisation des entreprises					
EC Gestion					
Introduction à la gestion de projets	2	1	CC (dossier)	CT ECRIT 1H	CT ECRIT 1H
Informatique appliquée à la gestion	1	0,5	CC	EPREUVE PRATIQUE 1H	EPREUVE PRATIQUE 1H
Stratégie internationale (cours en anglais)	1	0,5	CC	CT ECRIT 2H	CT ECRIT 2H
Introduction à la stratégie digitale (cours en anglais)	1	0,5	CC	CT ECRIT 1H	CT ECRIT 1H
UE4 Env. juridiques contemporains					
EC Droit du commerce					
Initiation droit international & communautaire	2	1	CT ECRIT 2H	CT ECRIT 2H	CT ECRIT 2H
EC Compétences professionnelles					
Initiation à la négociation parcours polyvalent	2	1	DOSSIER	DOSSIER	DOSSIER
UE5 Recherche					
EC Méthodes et moyens	1	0,5	DOSSIER	DOSSIER	DOSSIER
EC Méthodologie du mémoire	2	1			
Initiation à la méthodologie du mémoire	1	0,5	CC	DOSSIER	DOSSIER
Informatique appliquée à la recherche	1	0,5	CC	EPREUVE PRATIQUE 1H	EPREUVE PRATIQUE 1H

UE – Semestre 1 – Cours en Université étrangère :

Semestre 1	ECTS	Coef	Session 1/2
UE1 Langue A Anglais	9	4,5	validation en université étrangère
UE2 Langue B : E ou ALL ou I ou F	9	4,5	validation en université étrangère
UE3 Adm. et organisation des entreprises	5	2,5	validation en université étrangère
UE4 Env. juridiques contemporains	4	2	validation en université étrangère
UE5 Recherche	3	1,5	validation en université étrangère

Les cours correspondent aux enseignements proposés par l'Université d'Angers et sont obligatoirement approuvés par un enseignant angevin responsable. Il y a validation des notes par grilles d'équivalence selon les pays.

Le mémoire de Master 1 dirigé par un enseignant de l'Université d'Angers demeure obligatoire.

En cas d'échec à une matière, il appartient à l'étudiant de repasser cette matière selon les modalités locales. Ce nouveau résultat ne sera pris en compte par l'Université d'Angers qu'à la seconde session si l'étudiant n'a pas obtenu la moyenne générale à son semestre à la première session.

UA et **UE** - Semestre 2 - Stage de 4 à 6 mois dans une entreprise à l'étranger¹ et cours à distance :

Semestre 2	ECTS	Coef	Session 1	Dispensés d'assiduité	Session 2
UE6 Stage en entreprise à l'étranger					
EC Rapport de Stage	7	3,5	DOSSIER	DOSSIER	DOSSIER
EC Soutenance rapport de stage	5	2,5	ORAL	ORAL	ORAL
UE7 Recherche					
EC Gestion de projets (cours à distance)	3	1,5	DOSSIER	DOSSIER	DOSSIER
EC Mémoire					
Mémoire de recherche	8	4	DOSSIER	DOSSIER	DOSSIER
Soutenance mémoire de recherche	5	2,5	ORAL	ORAL	ORAL
UE8 Séjours à l'étranger					
EC séjour de 3 mois minimum pays langue A	1	0,5	JUSTIFICATIFS	JUSTIFICATIFS	JUSTIFICATIFS
EC séjour de 3 mois minimum pays langue B	1	0,5	JUSTIFICATIFS	JUSTIFICATIFS	JUSTIFICATIFS

-

¹ Ou en France pour les étudiants étrangers inscrits en anglais/français **exclusivement**

ANNEXE 1

MASTER 1 LEA NTCI - UE¹

SEMESTRE 1 EN UNIVERSITÉ ÉTRANGÈRE Année Universitaire 2019- 2020

Partie à renvoyer impérativement dans le mois suivant l'arrivée en université partenaire Conservez un double

AA – AE – AI (*) (*) encadrer la rubrique adéquate
NOM:
PRÉNOM:
UNIVERSITÉ D'ACCUEIL :
DATE d'ARRIVEE :
DATE de DEPART :
PAYS:
ADRESSE A L'ÉTRANGER :
E-mail (le vôtre à l'UA) :
IMPORTANT
Pour chaque cours, précisez le numéro et l'intitulé du cours, le nom de l'enseignant, s'il s'agit

12

¹ UE = université étrangère ; UA = université d'Angers

UE 1 - Langue A anglais
-
_
-
-
-
UE 2 – LANGUE B Espagnol ou Allemand ou Italien (4 ou 5 matières selon la langue B)
-
-
-
-
-
UE 3 – Administration et organisation des entreprises
-
-
-
UE 4 – Environnements juridiques contemporains & compétences professionnelles
-
-
UE 5 - Recherche
-
-
-
PRÉCISIONS ÉVENTUELLES concernant les cours choisis
Accentation du Decenarable d'échange i date et signature
Acceptation du Responsable d'échange : date et signature

ANNEXE 2 : Responsables d'échanges 2020/2021

PAYS DE LANGUE ANGLAISE

Mme Laëtitia LANGLOIS

Newcastle (Angleterre)
Oxford (Angleterre)
Daejeon (Corée du Sud)
Pusan (Corée du Sud
Ljubljana (Slovénie)
Riga (Lettonie)
Kaunas (Lituanie)

M. Y. Le Moigne

Armidale University of New England (Australie) Coleraine (Irlande du Nord) Hull (Angleterre) Swansea (Pays de Galles)

M. John Webb

USA

PAYS DE LANGUE ALLEMANDE

M. Hubertus Bialas

Wuppertal Osnabrück
Dortmund Bamberg
Konstanz Kassel
Passau

PAYS DE LANGUE ESPAGNOLE

Mme Aurora RICHET- Mme M.Dolorès CHEVALLIER

Sevilla Murcia Cáceres

M. Erich FISBACH

Málaga

Mme Hélène GOUJAT

Mme Sandra CONTAMINA

Valladolid

Vargas Grenade Quilme**s** (Argentine) Santander

La Plata (Argentine)
Guadalajara (Mexique)
Cuavaguil (Éguatour)

Mme Andrea Cabezas

Guayaquil (Équateur) Courdoue

Mme Catherine Pergoux-Baeza

Santiago (Chili)

PAYS DE LANGUE ITALIENNE

Monsieur Sylvain Dematteis

Pavie (Italie) Parme (Italie) Udine (Italie) Urbino (Italie) Vérone (Italie)

Pour les étudiants inscrits en anglais - français (certains étudiants étrangers) : M. Hervé Menou

Tous les enseignants ont une adresse e-mail sur le modèle suivant : prénom.nom@univ-angers.fr

Les noms des responsables de ces échanges vous sont communiqués à titre indicatif. Leur responsabilité peut être vérifiée auprès des enseignants indiqués sur cette liste.

ANNEXE 3 Charte anti-plagiat – Université d'Angers

<u>Charte validée à la Commission de la formation et de la vie universitaire du 24 février 2014</u> Et à la Commission de la recherche du 19 mai 2014

Préambule

Afin de garantir la qualité de ses diplômes et l'originalité des productions scientifiques et pédagogiques de ses étudiants et de ses personnels universitaires, enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, l'Université d'Angers a mis en place une politique de lutte contre le plagiat. La présente charte en définit la philosophie et précise les règles, les outils et les mesures à mettre en œuvre pour s'assurer de la réalisation de travaux inédits, offrant une production originale et personnelle d'un sujet.

Article 1er

Le plagiat est défini comme le fait, de s'approprier le travail créatif d'autrui et de le présenter comme sien ; de s'accaparer des extraits de textes, des images, des données provenant de sources externes et de les intégrer à son propre travail sans en mentionner la provenance ; de résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots et en omettant d'en mentionner la source.

Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs est une contrefaçon (article L335-2 du code de la propriété intellectuelle).

La contrefaçon est considérée comme un délit au sens des articles L335-2 et L335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Article 2

Les étudiants et les personnels de l'Université d'Angers s'engagent à respecter les valeurs présentées dans cette charte et à ne pas commettre de plagiat, ni de contrefaçon, dans leurs travaux scientifiques et/ou pédagogiques. Dans le strict respect de l'exception de courte citation, sont tolérées les reproductions de courts extraits de travaux préexistants en vue d'illustration ou à des fins didactiques, sous réserve que soit indiqué clairement le nom de l'auteur et la source (article L122-5 du code de la propriété intellectuelle), sans nécessité de demander le consentement de l'auteur.

Les étudiants sont tenus d'insérer et de signer l'engagement de non plagiat en première page de toutes leurs productions. Le libellé de cet engagement de non plagiat est défini dans la charte des examens de l'Université d'Angers.

Article 3

Afin d'éviter le plagiat ou la contrefaçon, les étudiants et les personnels de l'Université d'Angers s'engagent à indiquer clairement l'origine et la provenance de toute information prise dans des écrits, composition musicale, dessin, peinture ou toute autre production imprimée ou gravée. La citation des sources est, ainsi, à envisager dès qu'il est fait référence à l'idée, à l'opinion ou à la théorie d'une autre personne ; à chaque utilisation de données, résultats, illustrations d'autrui ; à chaque citation textuelle de paroles ou d'écrits d'autrui.

Dans le cadre de sa politique de lutte contre le plagiat, l'Université d'Angers propose des formations de sensibilisation à la recherche documentaire, à l'utilisation des documents trouvés et à la citation des sources.

Article 4

Afin de rechercher les éventuelles tentatives de plagiat ou de contrefaçon, l'Université d'Angers s'est dotée d'un logiciel de similitudes. Ainsi, les étudiants sont informés que leurs productions sont susceptibles d'être analysées par ledit logiciel. Ce logiciel compare les travaux rendus avec une vaste base de référence. Les rapports émis détaillent les similitudes repérées sans pouvoir les qualifier de plagiat ou de contrefaçon. Sur la

base de ces rapports, l'appréciation du plagiat ou de la contrefaçon est laissée à l'appréciation des enseignants.

Article 5

Les manquements à la présente charte sont passibles de sanctions disciplinaires tant à l'égard des étudiants (Articles L. 811-6 et R.712-9 à R.712-46 du code de l'éducation et articles 40 et 41 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992 – version consolidée du 21 août 2013) que des personnels (loi n°84-16 du 11 janvier 1984 et articles L952-8 et L952-9 du code de l'éducation). En cas de plagiat avéré ou de contrefaçon, la procédure disciplinaire ne préjuge pas d'éventuelles poursuites judiciaires.

ANNEXE 4 Charte du bon usage de la messagerie

RAPPEL : Pensez à valider votre ENT et votre messagerie étudiante lors de votre inscription pédagogique !

Chaque étudiant est encouragé à suivre cette charte pour sa correspondance électronique avec les personnels enseignants et administratifs de l'UFR lettres, langues et sciences humaines.

Cette charte a pour objectif de :

- ▶ Favoriser des relations harmonieuses entre personnels de l'UFR et étudiants
- ► Combattre la pression et le stress au quotidien
- ▶ Préserver le temps professionnel et privé de chacun
- ▶ Améliorer la qualité de la communication et de l'information diffusée

Evitez les mail entre 20h et 8h, le week-end et durant les vacances scolaires

→ utilisez l'**outil « Sendlater (envoyer plus tard) »** de votre messagerie pour un envoi différé ou placer le **message en attente dans vos brouillons**.

2 Ne répondez pas instantanément

Peu de questions justifient une telle réactivité. Une réponse différée évite aussi les réactions « à chaud » parfois disproportionnées et source d'incompréhension.

3 Limitez le nombre de destinataires

- → privilégiez les **listes de diffusion ou adresses génériques :** les messages adressés aux listes de diffusion de l'UFR sont modérés par les administrateurs de l'UFR et doivent impérativement être envoyés **depuis votre adresse étudiante**
- → **ciblez la personne ressource** qui pourra répondre à votre mail (gestionnaire de votre formation, enseignant référent, enseignant responsable de votre formation, assesseur à la pédagogie...)
- → **évitez de répondre à tous**, notamment pour les messages qui demandent confirmation de votre présence à une réunion ou une réponse factuelle à une question posée à tous.

Rédaction : respectez les formes, soyez clairs et concis

Un mail de plus de 10 lignes est rarement lu jusqu'au bout. Afin de faciliter le traitement de votre mail:

- → renseignez **précisément l'objet** du message
- → priorisez votre message : précisez si nécessaire dans l'objet du message « important » « pour information » « urgent » « confidentiel » « personnel »...
- → ne traiter qu'un sujet à la fois
- → **précisez votre nom, votre formation et année**, éventuellement votre numéro d'étudiant si vous vous adressez aux personnels de scolarité
- → utilisez une seule police, limitez les couleurs, les gros caractères en gras et soulignés
- \rightarrow restez vigilant sur les **formules de politesse**, même brèves, en début et fin de message : *Respectueusement* est la formule à privilégier pour les mails adressés aux personnels de l'UFR.
- → **relire**, vérifiez l'orthographe et la qualité rédactionnelle du mail

5 Suivez la voie hiérarchique

- → pour des demandes liées à la gestion administrative, scolarité et examens : contactez votre gestionnaire de scolarité
- ightarrow pour des demandes pédagogiques : contactez l'enseignant responsable d'année ou l'enseignant directeur de département
- → pour des demandes liées à l'utilisation des locaux, à l'organisation générale et à la vie de l'établissement : contactez le responsable administratif
- → pour des demandes très spécifiques nécessitant l'intervention ou l'accord du doyen : contactez le responsable administratif

En complément de cette charte, l'Université d'Angers a édité un dépliant relatif à l'usage du système d'information, également consultable et téléchargeable sur le lien:

http://www.univ-angers.fr/fr/vie-a-l-universite/services-numeriques.html